



Soutenir la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse

Je soussigné(e) (prénom et nom) :

Souhaite faire un don pour soutenir la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse :

- En espèces
- En chèque - à libeller à l'ordre du **Trésor Public**

D'un montant de €

Le don est effectué :

- En mon nom propre
- Au nom de ma société

Votre adresse postale :

Adresse complète :

Code postal :

Ville :

Mail :

Un reçu fiscal vous sera envoyé à cette adresse.

Merci !

Fondation-Aligre.com

Au titre de l'impôt sur le revenu (IRPP), votre don est déductible à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable – Au titre de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), 75 % du don versé peut-être réduit directement de l'impôt dû dans la limite de 50 000 € - Le don de votre entreprise est réductible à hauteur de 60% dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires (art.238 bis du C.G.I). Lorsque le montant de la défiscalisation est supérieur à 0,5%, l'excédent peut être reporté sur les 5 exercices suivant.